

SU' L' PELIAU

LE JOURNAL DE LA COMMUNE DE NOHANT-VIC



Sur le chemin de Vic à Nohant

Le projet porté par la commune est double, créer un sentier et un verger conservatoire au bord du sentier.

L'acquisition des parcelles avance, le tracé du sentier est déterminé, il relie le bourg de Vic à celui de Nohant.

Il présente le double avantage d'être parallèle à la RD 943, très passante, tout en restant éloignée d'elle de quelques centaines de mètres et de conserver toutes les caractéristiques physiques si bien décrites par George Sand (portions de chemin creux, « traînes », arbres têtards, talus, murets de pierre, « carroirs », par exemple).

Le tracé figure dans le Péliau n°35.

Suite au retard pris suite aux travaux d'enfouissement du champ éolien, ce projet va donc nécessairement s'étaler dans le temps. Cependant, il peut d'ors et déjà être emprunté, alors n'hésitez pas à aller le découvrir.



Faire vivre le patrimoine

Ce patrimoine est fragile, soumis à l'effacement et aux altérations du temps ; les fresques ne sont restées « vivantes » que grâce à plusieurs campagnes de restauration et aux progrès des techniques de conservation. La commune de Nohant-Vic a porté le projet de conservation de notre patrimoine, une nouvelle campagne s'est avérée nécessaire afin de préserver ce chef d'œuvre.

La Communauté de Communes en est le financeur et le maître d'ouvrage, et souhaite mettre en valeur cet ensemble exceptionnel, en donnant aux visiteurs des clés de lecture par le biais d'une conception scénographique. Le projet s'articulera dans deux espaces : l'église Saint-Martin et la petite maison berrichonne d'intérêt patrimonial, située au chevet. Cette maison est typique de la région. Elle date probablement de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle. Malgré son état de dégradation avancée, elle conserve sa disposition et les matériaux d'origine et constitue un témoignage de notre patrimoine.



Dans ce numéro

Le mot du Maire

La commune
au fil de 2019

La parole
aux associations

Page 1

Mesdames, messieurs, chers (e) administrés(e),

Je suis heureux de vous faire découvrir le dernier Péliou du mandat électoral que vous m'avez confié, je souhaite et je pense qu'il est le reflet exact de ces six années passées, j'aimerais qu'il vous apporte les réponses à vos interrogations, qu'il vous confirme la bonne santé de notre commune.

Six années, c'est à la fois long mais aussi très court car le mécanisme qui anime l'Etat est de plus en plus lourd et complexe. Il faut donc savoir ce que l'on souhaite pour sa commune, préparer de solides dossiers les étayer et les défendre. Voilà ce que je me suis efforcé de faire avec l'équipe qui m'entoure.

L'état nous a gratifié pendant ce mandat, de dossiers complexes comme la loi NOTRe (loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qu'il a fallu assimiler, comprendre. Je pense également au Scot (Schéma de Cohérence Territorial), au P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours de réalisation, et qui doit s'intégrer à terme dans le SCot. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), géré pour la partie INDRE par un syndicat nommé SABI 36 basé à Niherne et auquel j'adhère pleinement, notre commune étant particulièrement concernée.

Bien sûr, je pourrais vous dire que si tout n'a pas été réalisé c'est à cause de la baisse des subventions d'Etat, mais ce serait faux ! J'ai composé avec l'argent qui nous a été alloué, et utilisé tous les moyens mis à ma disposition pour récupérer ce qui pouvait être récupérable. Le résultat est satisfaisant, notre commune a connu des modifications et changements notoires grâce à la Communauté de Communes. Je pense à l'église Saint Anne, au bureau de tourisme, à l'église Saint Martin à la petite maison berrichonne qui va devenir à terme un centre d'interprétation des fresques. Je pense également à notre Mairie qui a accueilli cette année deux expositions, ce bâtiment regroupe La Poste indépendante, la maison des associations. Puis, il y a tout ce qui n'est pas visible directement, le chauffage dans les bâtiments communaux, le matériel, les routes, le lavage des vêtements, une mutuelle pour les employés communaux qui le souhaitent, le maintien de salaire, etc.

Alors oui je pense que l'équipe en place a fait du bon travail, les choix qui ont été retenus l'ont été en connaissance de cause, je les assume pleinement.

Si vous le souhaitez, je peux expliquer toutes les réalisations ! Je me tiens à votre disposition pour cela !

La Mairie est votre maison, venez-vous informer, contrôler, c'est votre droit !

Tous ces événements font que j'ai beaucoup réfléchi et j'en suis arrivé à la conclusion que je me devais de faire aboutir ces dossiers que je connais très bien.

Voilà pourquoi Mesdames et Messieurs avec une majorité de l'équipe qui m'a accompagnée pendant ces 6 années, je serais en mars prochain, de nouveau, candidat aux élections municipales 2020 !

Je compte sur votre soutien.

Les fêtes de fin d'année sont des moments importants qui permettent de rapprocher les familles ! Je souhaite qu'elles soient pour vous toutes et tous des moments de convivialité, d'amitié, d'échanges. Qu'elles soient un moment de partage avec ceux qui sont malades et qui souffrent, avec ceux qui ne sont plus là.

Mesdames et Messieurs chers (e) administrés (e), je vous souhaite de Joyeuses fêtes de fin d'année, et vous donne rendez-vous :

Le 18 janvier prochain pour les vœux 2020.



CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JANVIER 2019

Délibération pour approuver les entreprises et devis retenus pour les travaux de la salle des fêtes

Les entreprises retenues sont : Menuiseries du Centre, Entreprise TETOT pour le carrelage, LEJOT plomberie sanitaire, SLEE pour l'éclairage, VACHET pour les peintures. Le montant des dépenses d'investissement hors taxe s'élève à 38 918.51 euros.

Des travaux de peinture sont également prévus dans toute la salle, cette dépense estimée à 12 823.40 euros hors taxes sera imputée en section de fonctionnement

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Point sur la boulangerie: A la lecture du bail signé avec monsieur PREVAUTEL, il est explicitement précisé que la fabrication doit être réalisée sur place, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, transformant une boulangerie artisanale en dépôt de pain. Monsieur le Maire explique qu'il en avait parlé à monsieur PREVAUTEL en novembre dernier, et que ce dernier souhaitait rencontrer le conseil municipal pour s'expliquer. Rendez-vous était pris pour le 3 janvier lors d'une réunion de conseil extraordinaire, mais ce dernier a téléphoné la veille qu'il ne pourrait être présent.

- Mr le Maire aborde le sujet des travaux qui auront lieu sur la commune en 2019: travaux de la salle des fêtes, toiture de l'ancienne forge. Mais aussi les travaux de rénovation de la maison Pennetier et de l'église Saint Martin par la Communauté de Communes.

- Mr le Maire présente les différentes réunions, rendez-vous ou événements auxquels il a assisté: Cérémonie en mémoire des soldats tués pendant la guerre d'Algérie, l'inauguration de bâtiments réhabilités pour l'artisanat à Vijon, présentation d'un nouveau camion de ramassage des ordures ménagères à la Communauté de communes.

- Marché de Noël à Nohant: Mr le Maire félicite tous les acteurs de cet événement pour le travail accompli et espère que le marché de 2019 aura autant de succès.

- Un point est fait sur l'organisation de la prochaine cérémonie des vœux, le 18 janvier à 19h à la salle des fêtes.



Marché de Noël à Nohant



Marché de Noël à Nohant



Les vœux du Maire



Prix des maisons fleuries



Vin d'honneur



La maison Pennetier avant travaux

LE PLUI, C'EST QUOI?

Il s'agit d'un document d'urbanisme réalisé à l'échelle de plusieurs communes, qui organise l'aménagement de notre territoire pour les 10 voire 20 prochaines années. Il répond ainsi aux problématiques quotidiennes des habitants en matière d'habitat, d'équipements publics, d'emploi, de cadre de vie, de transports et déplacement, d'environnement, de paysages...

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal vise à doter la communauté urbaine d'une feuille de route qui définit les axes stratégiques de développement dans les années qui viennent. Cette démarche, engagée dès 2016, constitue un préalable indispensable pour mener les grands projets en matière d'habitat, de développement économique, de transports, d'environnement...

Le PLUi, qui devrait être approuvé durant l'hiver 2019/2020, s'affirme comme un acte fondateur puisqu'il précisera aussi bien les règles de constructibilité que les stratégies globales de développement.

Construire ensemble le territoire de demain

L'élaboration du PLUi, dont les principaux objectifs ont été adoptés par le conseil communautaire, s'appuie sur une démarche partenariale. Les élus communautaires y sont bien sûr associés, tout comme les représentants municipaux des communes membres.

Inventer ce futur territoire passe aussi par une phase de concertation avec les habitants, les acteurs économiques ou associatifs... Toutes les expériences et avis sont à partager. De nombreux échanges ont permis d'enrichir le diagnostic pour qu'il corresponde au mieux aux réalités locales, mais aussi d'envisager de nouvelles orientations et perspectives avant l'approbation finale du PLUi en 2019/2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

Suite à la demande de Monsieur PREVAUTEL boulanger à Nohant-Vic de s'exprimer devant le conseil municipal sur le devenir de son commerce, la parole lui est donnée.

Après avoir longuement échangé et devant les difficultés exposées par l'intéressé sur le fait qu'il lui est pratiquement impossible de fabriquer sur place à cause des coûts engendrés, le conseil décide de lui accorder un délai fixé au 31 aout 2019 pour trouver une solution.

Délibération pour s'opposer au transfert de compétence à la communauté de communes concernant l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020

Le transfert est repoussé, selon les textes en vigueur, au 1er janvier 2026

Adopté à l'unanimité

Délibération pour soutenir la résolution générale du 101^{er} congrès des maires de l'AMF

Adopté à l'unanimité

Le texte de la résolution est consultable à la mairie

Questions diverses :

. Point sur les différents travaux : le département lancera des travaux sur le pont de Ponthion RD943, à cette occasion une déviation sera mise en place. Aucune date arrêtée à ce jour.

. Début des travaux pour la salle des fêtes le 1^{er} mars.

. Début des travaux le 4 mars pour une durée de 18 mois sur la maison Pennetier et l'église Saint Martin de Vic.

. Le montant des subventions obtenues pour la toiture de la forge atteint 80 %, maximum possible.

. Echange sur les projets et achats dans le cadre du budget 2019 : tracteur tondeuse, enfouissement à la Grande Planche (Edf et Orange), lave-linge et sèche-linge, parking co-voiturage, voirie, portail école, stèle jardin du souvenir de Vic, clôture logements communaux

. Vente de terrain à Nohant, le bornage sera réalisé si l'architecte des bâtiments de France accepte le modèle de construction souhaité par les intéressés.

. Point sur les cimetières :

Nohant quelques tombes restent à finaliser. Vic pratiquement clos.



Travaux salle des fêtes



Achat tracteur tondeuse



1^{er} prix Mme Claudine Lagonotte



2^{ème} prix Mme Catherine Berthaut



Ossuaire cimetière de Vic

. Mr le Maire présente les différentes réunions, rendez-vous ou événements auxquels il a assisté : vœux communauté de communes, vœux du département, vœux de la région à l'aéroport, visite à la mairie du bureau d'étude de la région sur les économies d'énergie, réunion avec les adjoints, réunion du SDEI à Pouligny Saint Martin, commission environnement CDC, conseil communautaire, réunion chantier maison Pennetier / église de Vic, réunion avec l'inspectrice de l'éducation nationale à Saint-Chartier (pas de fermeture de classe au RPI les Champis pour la rentrée 2019/2020), visite sous-préfète, 2 réunions Pays de La Châtre

. Le jury placé sous la présidence de Mme Maryline Joubert a attribué les prix du concours de peinture :

1^{er} prix : Mme Claudine LAGONOTTE

2^{ème} prix : Mme Catherine BERTHAUT

Prix spécial du jury : Mme Mireille BERNARDET

LE SCOT, C'EST QUOI?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un (PADD). Projet d'Aménagement et de Développement Durables .

Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Suite page 9

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019

Délibération pour approuver le compte administratif 2018

En fonctionnement : 351 854,27 € en dépenses, 459 264,00 € en recettes, soit un excédent de 107 409,73 €

En investissement : 212 976,50 en dépenses, 227 306,93 € en recettes, soit un excédent de 14 330,43 €

Le résultat définitif (fonctionnement + investissement) présente un excédent de 121 740,16 €

Adopté à l'unanimité

Délibération pour affecter le résultat du compte administratif 2018

Affectation du résultat en fonctionnement de 107 409,73 € : 50 000,00 € en investissement et 57 409,73 € reporté en fonctionnement

Affectation du résultat en investissement : reporté en investissement

Adopté à l'unanimité

Délibération pour approuver le compte de gestion 2018

Adopté à l'unanimité

Délibération pour fixer les taux d'imposition 2019

Le conseil décide de ne pas modifier les taux.

Taxe d'habitation : 17,90

Taxe foncière sur le bâti : 18,72

Taxe foncière sur le non bâti : 46,08

Adopté à l'unanimité

Délibération pour accorder des subventions à différents organismes ou associations

Au regard des demandes importantes, le conseil décide de ne pas accorder de subventions financières.

Seules les associations communales peuvent prétendre à une aide de la municipalité si nécessaire.



Délibération pour approuver le budget 2019.

Le conseil accepte à l'unanimité le budget qui s'équilibre en fonctionnement et en investissement

En fonctionnement : 449 292,73€ en dépenses et en recettes

En investissement : 170 110,00 € en recettes et en dépenses

Délibération pour l'intégration d'une partie de la VC302 à la voirie

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'ATD36 d'ajouter à notre voirie, la route mitoyenne qui va de la Breuille à Villechère, non répertoriée à ce jour.

Délibération pour proroger la date de fin de la procédure de reprise des sépultures en terrain commun : report au 31/08/2019.

Questions diverses :

Point sur les différents travaux :

. Les travaux sur l'église de Vic ont débuté comme prévus, ceux de la maison Pennefier vont suivre, fin des travaux dans 18 mois environ. En parallèle les travaux de la salle des fêtes se poursuivent ! Fin prévue vers le 5 avril.

. Proposition d'achat d'un excédent communal à la Gasserotte de 600 m². Le conseil envisage le prix à 1,50 € le m²

. Suite aux ramassages à domicile des sacs jaunes, le devenir du conteneur jaune des points propres sera évoqué en commission environnement de la CDC.

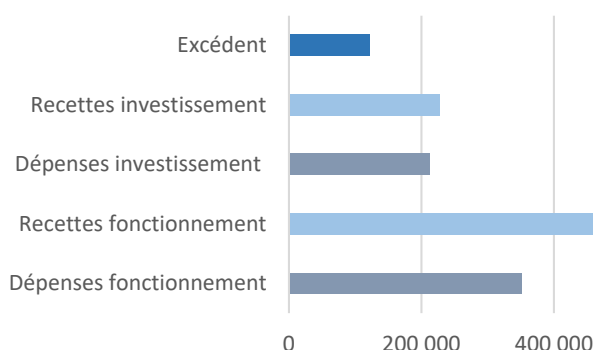
Point sur les cimetières :

Nohant : 39 tombes régularisées, 4 en cours, 2 abandonnées.

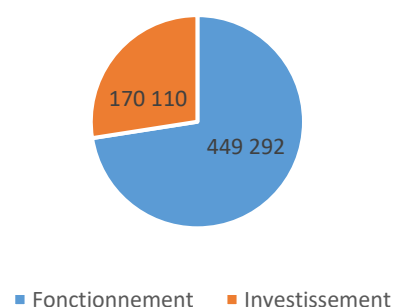
Vic, 8 régularisées, 1 en cours, 2 abandonnées et 25 actes identifiés.

La date de fin de régularisation pour les deux cimetières est fixée au 31 août 2019.

Compte administratif 2018



Budget 2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2019

Point sur la sécurité routière au Moulin Neuf

Une délégation d'habitants du hameau est venue assister au conseil municipal concernant la sécurité routière : vitesse excessive, nombreux accidents avec dommage aux biens; la route connaît un afflux qui ne paraît pas normal : passage de camions, utilisation de cette route comme contournement de la départementale les soirs de week-end. Le passage des camions entraîne une dégradation de la chaussée par la formation de trous.

Les possibilités évoquées, (limitation du tonnage, abaissement de la vitesse, ralentisseurs, chicanes, pavés berlinois, rétrécissement de la voie ...) vont faire l'objet d'une étude.

Il sera demandé pour cela l'aide de l'Unité Territoriale de La Châtre pour que des solutions pérennes soient étudiées, chiffrées rapidement.



Nomination d'un délégué à la commission géographique SAB36 (gemapi) pour l'Indre amont

M Yvon BONNAZI, intéressé, sera le délégué.

Adopté à l'unanimité

Demande de subvention pour l'AOP Valencay

Refusé à l'unanimité



Demande d'adhésion à l'Association des amis du centre d'histoire et de mémoire de la résistance et de la déportation dans l'Indre

Refusé à l'unanimité

Questions diverses :

Point sur les différents travaux :

Les travaux sur l'église de Vic et de la maison Pennetier se poursuivent

Les travaux de la salle des fêtes sont terminés
L'achat d'un terrain constructible au lieudit la Gasserotte nous oblige à revoir l'utilisation d'un excédant communal situé entre le dit terrain et la départementale.

Préparation du bureau de vote pour les prochaines élections.

Point sur les cimetières :

Nohant : 41 tombes régularisées, 6 en cours, 2 abandonnées sur 91 tombes concernées par la procédure ; 29 tombes où la famille n'a pas été identifiée et dont personne est venu se signaler comme ayant-droit.

Vic, 9 régularisées, 1 en cours, 2 abandonnées et 25 actes identifiés.

La date de fin de régularisation pour les deux cimetières est fixée au 31 août 2019.



Autres points

. Demande d'installation de jeux pour enfants : la réflexion sera menée dans le cadre du budget 2020

. Les locataires du logement situé allée de la forge ont manifesté leur souhait de quitter celui-ci prochainement.

. Afin de conserver notre équipe de football qui finit la saison première de son groupe et qui va monter en quatrième division, une réflexion sur l'état du terrain de football est en cours. Quelques travaux sont à envisager.

. Mr le Maire présente les différentes réunions, rendez-vous ou événements auxquels il a assisté : réunion de présentation des travaux et de la souscription pour l'église de Vic et la maison Pennetier ; réunions de chantier pour l'église ; comité de recrutement pour le pôle santé ; participation au forum sur l'attractivité ; vernissage de l'exposition à la mairie ; réunion AMI sur les milieux aquatiques ; rdv avec la fondation du Patrimoine pour la forge ; rdv avec le SDEI pour la parcelle de la Gasserotte ; réunion CAUE pour la restructuration des centres bourg ; réunion PLUI à St Chartier ; réunion avec les adjoints pour le FAR 2020; rdv avec Cimetières de France; réunion sur le devenir de l'abattoir

GEMAPI, C'EST QUOI?

La compétence Gemapi a été transférée aux structures intercommunales au 1er janvier 2018.

Les difficultés de mise en œuvre ont conduit en décembre 2017 à assouplir sa mise en œuvre et une [note interministérielle](#) en précise le contenu.

GEMAPI veut dire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Elle comprend 4 parties obligatoires :

1°L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Rétention, ralentissement ressuyage de crues, restauration de champs d'expansion des crues, re-méandrage, faucardage.

2°L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; Plans de gestion, Entretien des berges(ripisylve), vidanges régulières, entretien des ouvrages hydrauliques du plan d'eau (colmatage des éventuelles fuites sur les digues).

Suite page 8

Le SCOT (suite)

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) permet aux élus de se projeter à long terme à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère

Procédure d'élaboration du SCoT

L'initiative appartient aux élus des structures intercommunales compétentes dès la recherche du périmètre, publié par le préfet. Les élus sont responsables de l'élaboration du document, l'approuvent par délibération de l'Établissement public compétent (syndicat mixte ou EPCI), en assurent le suivi et décident de sa mise en révision.

Au début de l'élaboration du SCoT, les élus délibèrent sur les modalités de concertation associant les habitants pendant toute la durée de la procédure.

Les représentants de l'État, du conseil régional, du conseil départemental, et des chambres consulaires sont notamment associés à cette élaboration.

La durée d'élaboration d'un SCoT varie généralement entre 3 et 5 ans.

L'obligation d'une évaluation du SCoT, au plus tard 6 ans après son approbation, implique une organisation adaptée : pilotage partenarial, observatoire, indicateurs de suivi...

Le SCoT peut être révisé dans des conditions semblables à son élaboration. Il peut également être modifié par délibération de l'établissement public, après enquête publique, si la modification ne porte pas sur les dispositions importantes du projet...

Le SCoT intégrateur

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUI et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Gemapi (suite)

3° La défense contre les inondations et contre la mer ; Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines, Études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages, Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement.

4° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Plan de gestion des milieux aquatiques, entretien, Opération de renaturation, restauration de zones humides, Continuité écologique, gestion du transport sédimentaire.

Mais on peut y ajouter de façon cohérente mais non obligatoire, les compétences :

5° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

6° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

7° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Cette compétence GEMAPI répond à plusieurs enjeux :

Des Enjeux environnementaux : changement climatique, risque inondation, qualité et entretien des cours d'eaux, territoires orphelins

Des Enjeux réglementaires : des directives européennes mais une maîtrise d'ouvrage morcelée, une organisation à rationaliser, des responsabilités à clarifier, des outils juridiques et financiers à renforcer

Des Enjeux locaux et de gouvernance dans des EPCI plus vastes, aux missions renforcées, avec des situations très diverses et contrastées selon les territoires

La GEMAPI exprime un besoin de cohérence sur un périmètre pertinent (bassin versant) afin d'assurer une solidarité amont/aval indispensable pour une meilleure prévention et gestion des risques

La loi NOTRE du 7 août 2015 a fait de cette compétence une compétence obligatoire pour les structures intercommunales, charge à elles de la transférer aux structures de bassins versants seuls à même d'assurer cette solidarité amont-aval. Ce sont ces dispositions qui rendent la mise en œuvre difficile, car sur un même bassin versant il peut y avoir plusieurs structures intercommunales qui ont des approches différentes.

Le transfert de la compétence n'entraîne pas celui du pouvoir de police des maires et les propriétaires des cours d'eau et des ouvrages restent les premiers responsables de l'entretien des cours d'eau et de la gestion des ouvrages.

Toutefois la compétence GEMAPI permet l'intervention de la collectivité en cas de carence du propriétaire privé. Elle dispose pour cela d'un outil ancien institué par la loi sur l'eau La Déclaration d'intérêt général (DIG) qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant notamment l'aménagement et la gestion de l'eau sur les cours d'eau non domaniaux, en cas de carence des propriétaires.

La DIG permet d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, de faire participer financièrement aux opérations les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt, de disposer d'un maître d'ouvrage unique pour mener à bien un projet collectif, de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique. Il convient d'évaluer le coût actuel de la GEMAPI pour le territoire déjà financé par le Budget général des communes ou intercommunalités, les Départements, l'Etat qui poursuit la gestion des digues dont il était responsable jusqu'en 2024. Mais il faut évidemment aussi évaluer le coût futur de la GEMAPI pour le territoire, les investissements nécessaires pour les années à venir.

De nouveaux mécanismes de financement au travers de la taxe GEMAPI peuvent être mis en place par les structures intercommunales : Facultative, cette taxe, qui ne peut excéder 40 euros par habitant, doit être exclusivement affectée aux dépenses (fonctionnement et investissement) liées à l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Les EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux), syndicat, qui regroupe sur un bassin versant l'ensemble des intercommunalités, est la meilleure structure pour assurer efficacement cette compétence.





RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE A NOHANT VIC DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement, c'est simple : répondez par internet comme 60 % des personnes recensées

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**



Mme Jeannette Corinne est l'agent recenseur pour Nohant-Vic

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, **sans espace entre elles**. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019

Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions :

Adopté à l'unanimité

Délibération pour adhérer au Groupement d'Intérêt Public Recia :

Depuis le 1er mai 2018, il est obligatoire de mettre en place un règlement à la protection des données et de nommer un délégué ; compte tenu de la difficulté à mettre en place cette obligation, il est proposé d'adhérer à GIP Recia pour la mise en place du RGPD (registre de traitement des données, audit de la protection en place, plan d'action et mise en conformité, conseil, assistance, intermédiaire en cas de demande d'un citoyen ou de contrôle, délégué).
Adopté à l'unanimité

Nombre de sièges au conseil communautaire La Châtre-Sainte-Sévère

En vue des élections de 2020, le conseil municipal a la possibilité de modifier le nombre de siège de la commune au conseil communautaire. Par défaut, la commune a un siège. Le Conseil municipal ne souhaite pas modifier le nombre de siège vu la complexité à modifier ce nombre et les différentes contraintes liées au calcul du nombre de siège, par rapport au nombre de commune et d'habitants dans l'intercommunalité.

Délibération pour approuver l'adhésion de la CDC au Syndicat mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols (SMABT)

Dans le cadre de la GEMAPI, compétence intercommunale, il a été créé un syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre (SABI36), auquel la communauté de communes adhère. Un autre syndicat doit être créé pour le bassin de la Théols. Mr le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat.
Adopté à l'unanimité

Convention pour participer aux frais de scolarité et d'utilisation du gymnase du collège d'Ardenes :

Le syndicat mixte de transports scolaires d'Ardenes demande à la commune de participer aux frais de scolarité et d'utilisation du gymnase pour un élève fréquentant cet établissement. Refusé à l'unanimité



Création d'une servitude de passage sur un excédent communal de la Gasserotte

Le Conseil municipal accepte de créer une servitude de passage de 6 mètres de large sur la parcelle communale cadastrée C195.

Travaux du stade :

Le terrain du stade a besoin d'un drainage de surface, la Fédération Française de Football pourrait subventionner ces travaux qui s'élèvent à 6 720 euros HT. Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver ces travaux et d'établir un plan de financement afin de pouvoir solliciter la subvention. Le Conseil municipal accepte les travaux et sollicite une subvention auprès de la FFF à hauteur de 22%, le reste de la somme étant prise en charge par la commune.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Point sur les travaux : en ce qui concerne l'église de Vic, la réalisation de l'enduit est en cours, un nouveau coq va être installé. La réfection de la toiture de l'ancienne forge a commencé.

Avenir de la trésorerie de La Châtre : suite à l'annonce de la fermeture de certaines trésoreries, ou certains de leurs services, les élus du secteur de La Châtre vont tenter d'empêcher la perte de services au sein de la trésorerie de La Châtre.

Numérotation des habitations dans les hameaux : certains habitants ont fait part de leur souhait d'avoir des numéros d'adresse à leur maison, afin de mieux les localiser. Le Conseil municipal souhaite donc dans un premier temps prendre contact avec La Poste qui encadre cette démarche afin de voir dans quelles conditions et quel coût cette numérotation pourra être mise en place.

Réfection de la route du Persil : Mr le Maire rappelle qu'il avait été envisagé de refaire la route du Persil cette année, car celle-ci est très détériorée en raison de son sous-sol en argile et des sécheresses et réhydratations successives. L'avis de l'unité territoriale de La Châtre indiquait que rien ne garantissait l'efficacité de cette réfection puisque le sous-sol est instable. Lors de la venue récente de Mr Pillot de l'unité territoriale, il a proposé de raboter les endroits abîmés et de refaire le goudron juste à ces endroits ; cela limiterait la dépense sachant qu'il est fort probable que les fissures réapparaissent rapidement. Mr le Maire trouve l'idée intéressante et demande au Conseil municipal d'y réfléchir. Parallèlement, on attend la réponse des assurances suite au sinistre qui a eu lieu sur cette route ; un poids lourds s'était renversé et a endommagé l'accotement et le fossé. Les travaux sur la route pourront être réalisés lorsque cette déclaration de sinistre sera close.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Décisions du Maire prises par délégation :

Acceptation du remboursement de 6 072,40 € par MMA du sinistre causé par un camion route du Persil

Achats de panneaux pour 1 550,58 € (panneau miroir, panneaux danger avec message)

Délibération pour adopter le rapport sur l'eau du syndicat des Eaux de la Couarde

Le rapport peut être consulté en mairie

Adopté à l'unanimité

Délibération pour fixer le prix des repas à la cantine à compter du 1^{er} septembre 2019 :

Augmentation de 2 %, soit 2,86 €/enfant et 5,00 €/adulte

Adopté à l'unanimité

Délibération pour accepter le devis de La Poste pour l'adressage et numérotage des lieux-dits :

Numérotation à faire en collaboration avec La Poste, la commune choisit le nom des rues, la poste nous oriente pour le numérotage et enregistre les coordonnées GPS. Important travail préparatoire du secrétariat de mairie (plan, relevé des maisons avec leur n° cadastral ...). Sans numérotation pas de possibilité de recevoir à terme la fibre optique. Cela facilitera également les services de secours et autres en cas d'intervention.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour réévaluer le taux horaire, avec prise en compte de l'ancienneté, pour l'agent communal en charge de l'agence postale :

La révision étant obligatoire à minima tous les 3 ans.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, suite à la réussite du concours par la secrétaire de mairie :

Adopté à l'unanimité

Délibération pour approuver le transfert de l'excédent communal situé à la Gasserotte le long de la RD 51 au Département de l'Indre au prix de 140,00 € :

Adopté à l'unanimité

Délibération pour prendre la concession de la tombe de Raoul Adam au nom de la commune :

La famille du peintre ne souhaitant pas prendre la concession, la municipalité de Nohant-Vic en mémoire de l'artiste qui a vécu à Nohant et du don fait à la commune par les amis de Raoul ADAM décide à titre exceptionnel de prendre la concession pour une durée illimitée.

Adopté à l'unanimité



Expo Maxime Sognac



Tombe Berthe et Raoul Adam

Questions diverses :

. FAR 2020 : les intentions de projet doivent être transmises avant le 15 août 2019, le conseil municipal s'oriente vers le remplacement du camion et l'achat d'un véhicule électrique

. Point sur les travaux : pour l'église et la maison Pennetier, avancement conforme au projet, l'enlèvement complet de l'échafaudage sera réalisé fin octobre; pose d'un compteur électrique dans la sacristie de l'église de Nohant, le branchement ENEDIS reste à réaliser

. Point sur les cimetières : à Nohant 54 tombes régularisées ou en cours sur 91, à Vic 39 sur 74

. Parcelles à vendre au Grand Vignoble, une proposition d'achat à 0,25 €/m² sera faite

. Accord de principe donné à Nohant-Vie pour la prise en charge de travaux de secrétariat (Période d'essai)

. Sécurité au Moulin Neuf, déplacement sur site de l'Unité Territoriale de La Châtre début août

. Mr le Maire présente les différentes réunions, rendez-vous ou événements auxquels il a assisté en juillet : obsèques de M Brun conseiller départemental, rencontre avec une association proposant des cours de Taï Chi, repas des voisins à La Breuille, rencontres avec différents acheteurs potentiels de maisons; pour les réunions et rendez-vous à venir : réunion de chantier pour l'église de Vic, réunion CDC, vin d'honneur pour la Sainte-Anne.

. Jusqu'à fin septembre, sont exposés en mairie les tableaux de Maxime Sognac, habitant la commune.

. Le vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'occasion de la fête de Sainte-Anne le dimanche 28 juillet 2019 à l'issue de la cérémonie religieuse.



Eglise de Nohant, 1^{er} compteur Linky installé dans la commune



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

Avant de commencer Mr Le Maire a remercié le conseil municipal et les membres du CCAS hors conseil municipal pour ce qui a été réalisé pour le repas des anciens qui a eu lieu le 5 octobre 2019.

Décisions du Maire prises par délégation :

- Acceptation des remboursements du sinistre causé par un dégât des eaux dans la salle des fêtes, le 1^{er} d'un montant de 2636.70€ et le second de 1450.18€ soit un montant total de 4086.88€.

- Réfection de la toiture de l'ancienne Forge par l'entreprise Gaillat Fils pour un montant de 21 603.58€ HT subventionnée par le Fond Patrimoine (7 775€) et par La DETR (8 641€).

Servitude de passage : dans le cadre d'une transaction immobilière, le conseil municipal décide de créer une servitude de passage de 6 m de large sur la parcelle G 323 située route du stade au profit de la parcelle G 656.

Convention de servitude entre ENEDIS et la commune : Le conseil municipal accepte que Mr Le maire signe la convention de servitude avec ENEDIS pour le renforcement de 45 m de câbles électriques aériens sur la parcelle G263 située au lieudit Le Bois Guillemain.

Délibération pour fixer le montant de la redevance occupation du domaine public due par Orange au titre de l'année 2019 sur le patrimoine arrêté au 31 décembre 2018 : Montant de la redevance 1389.50€

Adopté à l'unanimité

Délibération pour le FAR 2020 : Comme la commune peut bénéficier du FAR en 2020, le conseil municipal a échangé sur l'achat d'un camion et d'un véhicule utilitaire, différents devis ont été étudiés. Dans le cadre du financement du projet, une demande de subvention au FAR va être faite.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour l'indemnité de conseil versée à la trésorière : le conseil municipal décide d'un taux de 25%.

Adopté à l'unanimité

Délibération pour des modifications budgétaires afin d'intégrer des recettes non prévues au budget.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Point sur les travaux: avancement conforme au projet pour l'église et la maison Pannetier, un chauffe- eau a été changé à l'école, des peintures ont été refaites au logement communal situé 7 allée de la forge avant l'arrivée des nouveaux locataires.



- . Mr Le Maire a demandé au conseil départemental suite à la fermeture de la route D 943 pour restauration du pont de Ponthion qu'un audit de la route qui relie Corlay à la Breuille soit réalisé afin que les dégradations occasionnées par une circulation non appropriée soit prises charge par celui-ci. Le chemin communal de la Chasseigne fait aussi l'objet d'une remise en état, suite aux dégradations occasionnées par un transporteur identifié.

- . Mr le Maire informe le conseil que le devis d'EUROVIA pour la remise en état de la route du persil a été signé. Les travaux devraient commencer normalement avant la fin de l'année. Un devis va être demandé pour la remise en état de la route de Beaupin.

- . Suite à la demande de Mr Prévautel, boulanger de la commune, Mr Le Maire a accordé un délai fixé au 30 novembre 2019 pour trouver une solution.

- . Sécurité au Moulin Neuf : un dossier est consultable en mairie.

- . Point sur les cimetières : La procédure étant terminée depuis le 31 août 2019, un devis pour reprendre les sépultures a été demandé. Le projet de faire un ossuaire à Nohant pourra se réaliser après la récupération d'un caveau.

- . Le Conseil municipal accepte d'adhérer à l'attractivité du territoire pour un cout de 36 centimes d'euro par habitant.

- . Parmi les membres du conseil municipal un groupe de travail va se réunir pour travailler sur l'attribution de nom des rues dans les hameaux de la commune. Un RDV avec La Poste sera fixé . pour aider à concrétiser le projet.

- . Le 5 décembre 2019 à la salle des fêtes il y aura une cérémonie de remise de médailles pour honorer les bénévoles d'associations. Un vin d'honneur sera offert à cette occasion.

- . Le conseil municipal a refusé :

- de participer aux animations « promenade autour d'un village », « festival Pierres qui chantent en Vallée Noire » et « randonnée à thème accompagnée ».

- de participer à un voyage scolaire pour un enfant de la commune

- de donner une subvention aux sapeurs-pompiers humanitaires de GSCF

- . Mr Langlois informe que l'entreprise Gabillat a terminé de broyer sur la commune, il réédite sa proposition de faire repeindre par les cantonniers les croix des calvaires et les pompes à eau. Mr Le Maire pense que cela sera possible de commencer avant la fin de l'année car la période à venir est moins chargée.

- . RPI : 87 enfants sont scolarisés au RPI, 2 enfants arriveront après les vacances de la Toussaint.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2019

Présentation des décisions du maire

Une demande de subvention FAR a été demandée pour l'achat d'une camionnette et d'une voiture.

Un lave-linge et un sèche-linge ont été achetés.

Délibération pour autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses 2020 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2019

Délibération acceptée.

Délibération pour fixer le montant de l'indemnité de l'agent recenseur :

L'indemnité sera de 952 euros.

Délibération pour admettre des créances en non-valeur :

Accord du conseil

Délibération pour provisionner en prévision des créances irrécouvrables de l'ancien boulanger :

Accord pour « épargner » progressivement le montant de la dette jusqu'à la décision du liquidateur pour déclarer la liquidation close.

Délibération pour l'avenir du CCAS :

Les petites communes n'ont plus l'obligation d'avoir un CCAS. Le conseil a décidé de clôturer le CCAS au 31 décembre 2019.

Délibération pour la participation de la commune à la garantie maintien de salaire des agents :

La décision sera prise au prochain conseil.

Questions diverses :

- Un point sur les différents travaux de la commune a été fait : maison Pennetier, église,
- Conséquence de la fermeture du pont à Ponthion : Des voies communales ont été endommagées
- Un groupe de travail a été constitué pour l'adressage des lieudits
- Point sur les cimetières : les familles avaient jusqu'au 5 novembre pour faire un recours au Tribunal administratif, à ce jour la commune n'a pas connaissance sur d'éventuels recours
- Un point a été fait sur les différentes réunions et événements passés et à venir
- Le marché de Noël du RPI aura lieu le vendredi 13 décembre à la salle des Fêtes de Nohant-Vic

Séance levée à 22H00.

Les séances du Conseil sont publiques, les habitants sont cordialement invités à y assister.

Le Maire adressera ces vœux à la population le 17 janvier prochain, rendez-vous à la salle polyvalente de Vic des 19 heures.

Les agents communaux sont les maillons incontournables et indispensables de la vie communale, et à ce titre, polyvalence, rigueur, autonomie, réactivité et sens de l'accueil sont essentiels pour ces métiers.



Christelle Mercier est la secrétaire de mairie, ses missions vont bien au-delà de la rédaction d'actes officiels. Elle est l'appui technique, administratif et juridique des élus. Elle met en œuvre les décisions du Maire et de l'équipe municipale et est au service de toute la population.

Florence Massicot tient l'Agence Postale Communale, permettant ainsi de maintenir ce service public dans notre commune. L'agence Postale de Nohant-Vic est ouverte : le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00



Tout le monde connaît Fred Mercier et Cyril Desabres, ils sillonnent la commune pour faucher, broyer, tondre, entretenir chemins ruraux et sentiers de randonnées; ils veillent à l'entretien des bourgs et hameaux et mettent en valeur nos espaces verts. On les rencontre aux cimetières, à la salle des fêtes, aux points propres ... qu'ils essaient de maintenir propres



Marie-Laure Duteil est responsable de la bonne tenue de tous les lieux accueillants du public, la mairie, l'école, la salle des fêtes; elle veille au bon entretien des locaux et des vêtements professionnels du personnel communal.

Frédéric Briat a en charge le restaurant scolaire, il veille à la diversité et l'équilibre des repas et s'attache à mettre en valeur nos produits locaux; depuis novembre, un repas végétarien est proposé chaque semaine.

Fondée en 1888 par Edmond Augras et Jean Baffier dans le but de «réveiller et d'entretenir le goût de nos traditions régionales au sens musical, artistique et littéraire », la Société des Gâs du Berry et Aultres Lieux du Centre est certainement la plus ancienne société de musique traditionnelle de France. Son répertoire musical est issu des transmissions orales et populaires qui ont été transcrites en partitions dès la création de la Société.

Les productions artistiques mises en scène par les membres de la Société depuis plusieurs décennies sont inspirés des paysages, coutumes, légendes et traditions, et mêlent sous formes diverses, récits, musiques, danses, chants, contes, voire théâtre... qu'ils soient en groupe (la Société regroupe environ 70 membres) ou en formations plus réduite.

Les Gâs du Berry vous proposent le samedi à partir de 15h, des initiations gratuites aux instruments : vielles et cornemuses.

Ces initiations se déroulent à la Maison des Gâs du Berry, 5 place Sainte-Anne à Nohant.

Des prêts d'instruments sont possibles dans la limite des instruments disponibles.

Co-présidents : Erick Fradet, Christophe Philippon et Patrick Foulatier

<http://lesgasduberry.fr/>

<https://m.facebook.com/Les-Gâs-du-Berry-113601006731745>

communication@lesgasduberry.fr

02 54 31 10 90

LES GAS DU BERRY



L'Amicale des Anciens élèves de Nohant-Vic a été créée en 1962 par Mr Jean DUCOURET instituteur à cette époque. Le Football occupe une grande place de Septembre à Juin chaque Dimanche.

L'équipe a terminé 1ère de son groupe en 5ème division à la fin du championnat 2018/2019 une belle performance ce qui leur a permis de remonter en 4ème division.

Plusieurs jeunes joueurs ont été recrutés ainsi que de nouveaux dirigeants.

L'A.A.E.N.V. se compose depuis septembre 2019 de :

23 Licenciés Joueurs et 10 Licenciés Dirigeant(e)s

Merci aux joueurs et dirigeant(e)s pour leur investissement tout au long de l'année afin que le Club continue d'exister ce qui contribue à l'animation de notre commune.

Merci à nos sponsors l'Entreprise GAILLAT et FILS de Nohant-Vic et SAS PICHON Mers/Indre.

Merci à tous les bénévoles qui participent et nous aident aux manifestations, entre autre FESTOVILLAGE à Nohant avec les Gâs du Berry.



AAENV





La piscine propose toutes les activités et apprentissages liés au milieu aquatique, un site agréable à vivre avec toboggan, jacuzzi, sauna et espace enfants.

Les horaires

Période scolaire :

Lundi-mardi-jeudi :
12h00-13h50 et 17h00-18h40
Mercredi :
9h00-11h40 et 13h30-16h40
Vendredi :
17h00-20h00 + créneau sénior
de 11h00 à 12h00

Vacances (zone B)

Lundi au vendredi :
10h00 – 12h40 et 15h00-18h40
Samedi :
10h00 – 12h40 et 15h00-17h40
Dimanche :
10h00-13h40

Été (01/07 au 31/08)

Lundi au vendredi :
12h00-19h00
(+ le vendredi créneau sénior de
11h00 à 12h00)
Samedi et dimanche :
10h00-12h30 et 15h00-18h00

jours fériés ouverture de 10h00
à 14h00, fermés les 01 janv, 24,
25, 31 déc et 01 mai.
Vidange : fermé les 15 premiers
jours de septembre

Les aquas

Aqua-Gym, Aqua-Fitness, Aqua-Relax :

L'eau comme élément de votre forme physique ! Exercices en groupe sous la conduite d'un maître-nageur.

Aqua-Bike :

Mélanger les plaisirs de l'eau et du vélo pour affiner votre silhouette et muscler votre corps.

Aqua-Jump :

C'est un sport cardio qui permet de muscler ses abdos, d'affiner ses jambes, et de galber ses fesses. Enfin, il permet d'améliorer son sens de l'équilibre et sa motricité, sans risquer de se blesser, puisque l'eau amortie l'impact des mouvements.

Les tarifs

De 4 ans : gratuit

Enfant :
Entrée 3,90 €
10 entrées : 34,00 €
25 entrées : 78,00 €

Adulte :
Entrée 4,60 €
10 entrées : 41,00 €
25 entrées : 92,00 €



Les bassins

Bassin Sportif de 25 m avec 4 couloirs, 2 m de profondeur maximum

Bassin Ludique profondeur de 0,50 m à 1 m

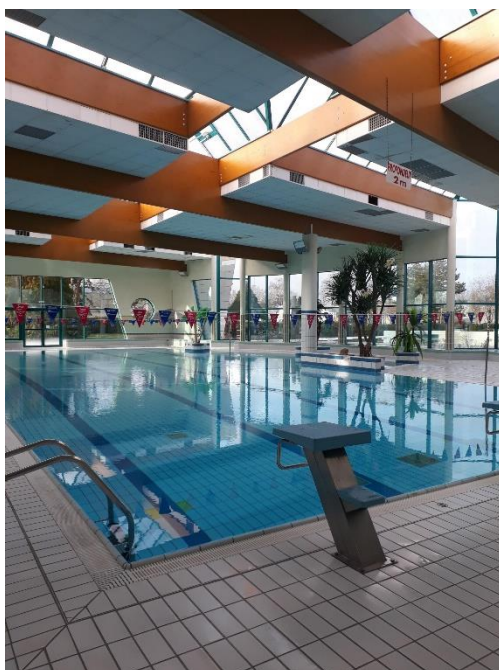
Pataugeoire profondeur 0,30 m

Réception Toboggan profondeur 1m15

1 jacuzzi profondeur 0,80 m

1 sauna

Bassins extérieurs
du 01/07 au 31/08
Bassin de 25 m et petit bain



Tél. : 02 54 48 59 60

Mail : piscine36400@wanadoo.fr

Site : piscine-lachatre.000webhostapp.com

Rue Frédéric Chopin 36400 LA CHATRE



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Le comité des fêtes organise des manifestations dans la commune et entretient le chemin du bicentenaire.

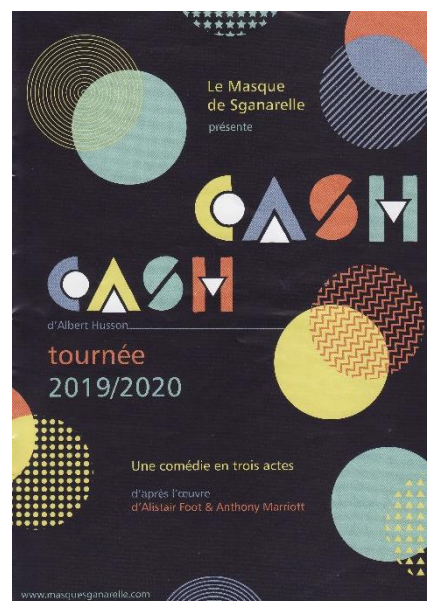
Pour l'année 2020 il va être proposé :
une pièce de théâtre par la troupe « Le Masque de Sganarelle » le samedi 29 février à la salle des fêtes,
la brocante et le marché d'Art et d'Artisanat le dimanche 31 mai,
la fête de la musique le vendredi 19 juin avec 2 groupes de musiciens.

Le comité propose à la location des ramées avec tables et chaises livrées à domicile.

Contact : Pascal SELLERON : 02.54.31.10.70

Mail : comitefetesnv@gmail.com

COMITE DES FETES



La société de chasse communale de Nohant Vic est une association dont le but est de favoriser la protection du gibier et son repeuplement, la répression du braconnage et la régulation des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Elle regroupe actuellement 16 chasseurs de petits et grands gibiers dont 5 piégeurs.

Pour toutes prédateurs sur vos animaux de basse cours, ou sur les cultures et pâtures, par des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, n'hésitez pas à nous contacter.

Président: Bruno Duteil 0676706812

Trésorier: Fabrice Granger 0630355724

SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE



Chaque Saint-Vincent est l'occasion pour la Société de fêter le patron des vignerons.

Elle propose chaque année, un dîner dansant le samedi soir, le dimanche matin, cérémonie à l'église Saint-Martin de Vic, avec procession à la Croix Pollu, suivie de galette, pain béni et vin d'honneur à la salle des fêtes de Vic. En matinée prolongée, bal à partir de 18h00.

La Saint-Vincent, en 2020, aura lieu les 25 et 26 janvier.

Réservation des cartes auprès des organisateurs.

Contact : Claude Gabillat 02 54 31 08 34



AMICALE DES CHASSEURS DE LALEUF

Créé il y a près de 65 ans par plusieurs propriétaires de terres agricoles autour de Laleuf, dont nous remercions chaque saison l'initiative ; les membres de la société de chasse privée de Laleuf n'ont cessé de la faire évoluer au fil des saisons.

Aujourd'hui encore les maîtres mots sont : le respect de l'environnement, celui de nos amis non chasseurs amoureux de la nature, ainsi qu'un prélèvement de gibier raisonné.

Le tout agrémenté par une convivialité que nos invités chasseurs ou non chasseurs peuvent confirmer.

Contact : M Frédéric Langlois 06 43 69 97 02



Créé en 1983 et affilié à l'UFOLEP en 1987, le club organise une randonnée pédestre et VTT chaque dernier dimanche d'octobre. Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir 484 marcheurs et 43 VTT.

Au mois de juin, le club organise une sortie pour les bénévoles. Cette année nous sommes allés au Puy du Fou sur 2 jours, 48 personnes ont participé.

Des cours de gym ont lieu les mardis et jeudi de 19h à 20h et des cours de yoga le mercredi de 16h30 à 18h.

Contact : Madame Colette CHAMPAGNE : 02.54.31.10.22 - Madame Chantal AUBRET : 02.54.31.06.99



RENCONTRES ET LOISIRS



« Animer, hors de la période touristique, le village de Nohant-Vic, contribuer à son rayonnement et faire connaître son patrimoine par des propositions culturelles de qualité restant accessibles à la population locale », « NOHANT VIE » s'inscrit dans la dynamique initiée par le Conseil départemental pour l'attractivité de l'INDRE

1 – Le « **GRAND CONCERT DES FRESQUES DE VIC** » de l'automne attire, sur le nom de grands artistes qu'elle invite, un public qui ainsi découvre une des merveilles du patrimoine local unique en Europe, mais injustement méconnue : l'ensemble des fresques du XIIe de l'Eglise St Martin de VIC.

« NOHANT VIE » a ainsi accompagné la campagne en cours de restauration et de mise en valeur des fresques. Jean-François ZYGEL et Michel PORTAL se sont prêtés avec succès au jeu et à la communication autour de ces spectacles uniques. Ils seront fêtés et honorés par la Commune et la Communauté de communes le 20 septembre 2020 lorsque, à l'initiative de « NOHANT VIE », ils viendront pour un concert exceptionnel au cours duquel ils se produiront ensemble pour la 1^{ère} fois.

2 – En mars 2019, « NOHANT VIE » a créé « **FEMMES ARTISTES, FEMMES D'ACTION – UN WEEK-END CHEZ GEORGE SAND** », l'action pionnière de George SAND dans la lutte pour la place de la femme dans la société n'ayant jamais été véritablement exploitée, alors qu'elle représente pour le monde féminin un véritable emblème dans un sujet en pleine actualité

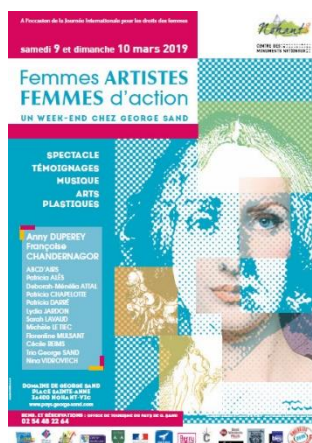
« NOHANT VIE » a donc proposé les 9 et 10 mars 2019, avec Françoise CHANDERNAGOR (Académie Goncourt) et Anny DUPEREY comme marraines, et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux une manifestation, à l'occasion de la Journée internationale pour les droits des femmes, visant à faire connaître tout un pan de culture méconnu car porté initialement par des femmes.

Comme du temps de George SAND, s'y côtoient Littérature, Musique et Arts plastiques, ce qui confère à la manifestation sa richesse et son originalité. Sa 1^{ère} édition a rencontré un grand succès. Femmes mécènes, Public, Presse étaient au rendez-vous et ont été enthousiastes.

La 2^e édition aura lieu les 7 et 8 mars 2020. Son programme, à la fois populaire et culturel, présentera des femmes artistes à découvrir ou à redécouvrir des cultures russe et française. Le plateau d'artistes devrait être tout aussi prestigieux que celui de la 1^{ère} édition.

L'idée est que chaque année, au moment de la Journée Internationale des droits des femmes, qu'on soit du Berry ou d'ailleurs, là où il faudra être (« the place to be »), c'est chez George SAND, à Nohant !

NOHANT-VIE



Pour honorer dignement le patron des laboureurs, la société organise :

- un diner-dansant le samedi 15 février ; le lendemain messe à Nohant à 10h30 avec une procession, suivie d'un vin d'honneur avec galette, puis d'un bal;
- un thé dansant est prévu le dimanche 26 avril.

Contact : M Bernard ROBIN 02 54 31 03 70



SOCIETE DE SAINT-BLAISE



SOUVENIR FRANCAIS

La mission du SOUVENIR FRANÇAIS est de conserver la mémoire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leurs actions. Pour conserver cette mémoire, il faut la célébrer et donc participer aux cérémonies commémoratives nationales. Mais, c'est aussi transmettre l'héritage du Souvenir aux générations successives.

Président du comité de LA CHATRE: Bertrand GIRAUD

Siège: 5 impasse du Grand Vignoble

La section de Saint-Chartier/Nohant-Vic propose pour 2020 : en mars assemblée générale de la section à Saint-Chartier, suivie d'un repas; le 8 mai cérémonie religieuse Vic, suivie de la cérémonie aux monuments de Vic et Saint-Chartier; le 11 novembre, messe à Saint-Chartier, suivie des cérémonies aux monuments aux morts à Saint-Chartier et à Vic, suivies du banquet; le 28 novembre concours de belote, salle des fêtes de Vic; le 5 décembre journée commémorative des morts en Algérie, en Tunisie et au Maroc aux monuments de Saint-Chartier et Vic.

Contact : M Gérard Fradet 02 54 31 00 80



UNION NATIONALE DES COMBATANTS D'AFRIQUE DU NORD



LA PAROLE A FLEURS DE SIAM

L'association Fleurs de Siam vous remercie de votre confiance et vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

C'est grâce à vos dons et à votre participation aux différentes activités proposées que notre association a aidé 4 enfants orphelins en 2019.

Notre calendrier de 2020 n'est pas finalisé mais pour le premier semestre nous aurons le plaisir de vous proposer 2 ateliers composition florale, 1 concert dans l'église de Vic avec la chorale de Sarzay, 1 vente de fleurs lors de la journée brocante.

Présidente de l'association Mireille Bernardet



LE CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est composé de membres du conseil municipal et de membres extérieurs.

Son rôle est d'être présent pour toute personne qui rencontre des difficultés et plus particulièrement d'être vigilant sur le bien-être de nos concitoyens, surtout les plus vulnérables et notamment lors des périodes de canicule.

Pour 2019, le CCAS a offert, comme chaque année, le repas aux personnes nées jusqu'en 1952. Celui-ci a été proposé et réalisé par notre cantinier.

Un colis a été offert aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pu assister au repas.

Les enfants de l'école maternelle de Vic ont participé à l'élaboration des menus. Pour les remercier, le vendredi 18 octobre, un goûter (composé de viennoiseries prises chez notre boulanger, chocolat chaud, jus d'orange) leur a été offert.



COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



BIBLIOTHEQUE DE LA CHÂTRE

Lundi : 14h-18h

Mardi : 14h-18h

Mercredi : 10h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-18h

Vendredi : 15h-18h

Samedi : 10h-12h

Accueil des scolaires : sur rendez-vous

En Juillet et Août, FERMETURE le samedi matin

Les naissances

Marie Augendre le 16 avril à Nohant, fille de Pierre Augendre, 34 ans, charron et de Catherine Chantôme, 23 ans

Marie-Alphonsine Péarron le 25 avril à Guérin, fille de Silvain Péarron 32 ans, meunier et de Catherine Laurent, 32 ans

Marie Germaine Couillard le 23 juillet à L'Aunère, fille de Germain Couillard et de Jeanne Gasne

Anna Euphrasie Bonnin le 26 juillet à Barbotte, fille de Etienne Bonnin, 24 ans, meunier et de Marie Emilie Aubard, 18 ans

Thomas Lacou le 1^{er} août à Laleuf, fils de Louis Lacou, 22 ans, cultivateur et de Solange Jouhanneau, 22 ans

Marie Doradoux le 9 août à Beaupin, fille de Silvain Doradoux, 32 ans, cultivateur et de Anne Gay, 24 ans

François Denis Madeleine Audoux Deviljovet aux Ferrons, fils de Denis Henri Audoux de Viljovet, 34 ans, propriétaire et de Françoise Marie De Lagrange, 21 ans

Pierre Lanlois le 11 août à Ponthion, enfant naturel, fils de Marie Lanlois, 20 ans

Paul Aufrère le 12 octobre à Enveau, enfant naturel, fils de Catherine Aufrère, 38 ans

Charles Jouhanneau le 5 novembre au champ de la Fourche, fils de Jean Jouhanneau, 31 ans, cultivateur et de Marie Cheramy, 38 ans

Antoine Bailly le 9 novembre à Pontion, fils de Antoine Bailly, 52 ans, cultivateur et de Catherine Blanchard, 42 ans

François Moreau le 13 novembre à Vic, fils de Pierre Moreau, 28 ans, cultivateur et de Catherine Couillard, 23 ans

Arthur Bouquin le 22 novembre à Nohant, fils de Pierre Bouquin, 28 ans, journalier et de Amélie Deville, 24 ans

Lucien Moreau le 23 novembre à Fin, fils de Etienne Moreau, 23 ans, cultivateur et de Angèle Bonnin, 20 ans

Pierre Malassenet le 23 décembre à Vic, fils de Pierre Malassenet, 39 ans, maçon et de Marie Crenat, 36 ans

Les mariages

12 janvier, **Jean Guilbaud**, 26 ans, cultivateur, Sarzay et **Marguerite Mariez**, 18 ans, née à Enveau

8 février, **Jean Bonnin**, 25 ans, cultivateur, La Planche et **Marie Clement**, 19 ans, Sarzay

8 février, **Silvain Batard**, 46 ans, cultivateur, Laleuf et **Marie Thibaud**, 31 ans née à Tranzault

8 mars, **Etienne Moreau**, 22 ans, cultivateur, Ripoton et **Angèle Bonnin**, 19 ans, Ripoton

24 août, **Charles Edouard Dubois**, 26 ans, jardinier, Nohant et **Louise Marié**, 20 ans, Thevet Saint-Julien

23 novembre, **Jacques Viaud**, 40 ans, journalier, La Breuille et **Solange Chaussé**, 35 ans, journalière, Enveau

14 décembre, **Jean Descoux**, 22 ans, journalier, Petit Enveau St Chartier et **Jeanne Pillet**, 18 ans, La Breuille

Les décès

6 janvier : **Thomas Bonnin**, 77 ans, Pontion

25 janvier : **enfant Langlois** présenté sans vie, Laleuf, parents : Pierre Langlois et Marie Cheramy, cultivateurs

20 février : **Marguerite Soulas**, 64 ans, Nohant

24 février : **Pierre Chabenat**, 38 ans, cabaretier, Vic

24 février : **Françoise Labergere**, 2 ans, Vic

1^{er} mars : **Silvain Alexis Clenet**, 56 ans, cultivateur, Pontion

5 mars : **Marguerite Soulas**, 5 mois, Enveau

20 mars : **Pierre Couraudon**, 43 ans, journalier, La Breuille

30 mars : **Jacques Couillard**, 79 ans, cultivateur, La Beauce

2 avril : **Pierre Bonnin**, 82 ans, menuisier, Nohant

5 avril : **André Pillet**, 45 ans, journalier, La Breuille

17 avril : **Marie Augendre**, 1 jour

20 juin : **Elisabeth Debelle**, 72 ans, Pontion

7 juillet : **Pierre Caillaud**, 68 ans, cantonnier, La Chasseigne

14 août : **Guillaume Fauveau**, 55 ans, cultivateur, La Planche

18 août : **Thérèse Laurent**, 82 ans, propriétaire, Barbotte

20 août : **Jacques Cheramy**, 83 ans, cultivateur, Les Ormeaux

9 septembre : **Jeanne Pirot**, 59 ans, journalière, Veaux

24 septembre : **Michel Merlin**, 26 ans, journalier, Veaux

25 novembre : **André Robin**, 40 ans, cultivateur, La Planche



La table de Pierre Bonnin commandée par George Sand

Les naissances

Odette Paulin, le 31 mars, fille de Jean Paulin, 30 ans, domestique et de Alexandrine Bonnin, 27 ans, domestique

Solange Debelle, le 5 mai, fille de Emile Debelle, 39 ans, cultivateur et de Louise Langlois, 25 ans, ménagère

Madeleine Mauru, le 20 octobre, fille de Henri Mauru, 36 ans, cultivateur et de Jeanne Aubret, 30 ans, ménagère

Alice Chabenat, le 26 octobre, fille de Emile Chabenat, 26 ans, ajusteur et de Lucie Bigaud, 23 ans, ménagère

Les mariages

28 janvier : **Jean-Baptiste Jouhanneau**, 33 ans, cultivateur, St Chartier et **Marguerite Lory**, 32 ans, Le Chêne

2 juin : **Emile Chabenat**, 26 ans, mécanicien, St Août et **Lucie Bigaud**, 23 ans

14 octobre : **Emile Aubrun**, 30 ans, cultivateur, NV et **Julie Biau**, 20 ans, NV

28 octobre : **Henri Chèche**, 25 ans, cultivateur, NV et **Marie Lory**, 21 ans, NV

26 novembre : **Georges Prin**, 29 ans, cultivateur, Montgivray et **Marie Bijotat**, 24 ans, NV

29 novembre : **Jean Massicot**, 25 ans, cultivateur, Montipouret et **Marie Bataille**, 23 ans, St Chartier

9 décembre : **Charles Rivière**, 22 ans, NV et **Marie-Louise Alapetite**, 22 ans, Briantes

Les décès

11 janvier : **Charles Philippon**, 35 ans, charretier, Vic

20 janvier : **Silvain Tixier**, 35 ans, cultivateur, La Planche

7 février : **Solange Labrune**, 81 ans, ménagère, Enveau

Transcription, 25 août 1918 : **Jules Hillairet**, mort pour la France, sergent au 90^{ème} RI, né le 19 février 1891 à Laleuf, décédé dans la tranchée Brunehaud, combat de l'Aisne

17 juillet : **André Bonnin**, 83 ans

20 octobre : **Jean Rebec**, 59 ans, Vic

17 novembre : **Jean Lacaud**, 80 ans, Fein

15 janvier : **Hyppolite Bonin**, 59 ans, cultivateur, Laleuf

29 janvier : **Thérèse Cogné**, 77 ans, ménagère, Les Landes

11 février : **Philippe Lacou**, 79 ans, cultivateur, Enveau

14 octobre : **Louis Debusson**, 58 ans, Vic

11 novembre : **Solange Jouhanneau**, 80 ans, Vic

1^{er} décembre : **Pierre Leuillet**, 81 ans, Barbotte

2019

Les naissances

GAUTRY Nino

COUSSANTIER Tony

Les décès

CHERAMY Marie-Jeanne épouse CHERAMY

ROBIN Paul

JOUHANNEAU Madeleine épouse AUGENDRE

CHARRIERE Jean-Paul

GYMBOLISTA Jeannette épouse LANGLOIS

BONNIN Fernand

PINTE Odette épouse MAUBOUSSIN

LE CHÂTEAU DE LALEUF

Un aveu (1) de 1529, rendu à Françoise de Maillé de La Tour-Landry, dame de Châteauroux, mentionne l'hôtel de Laleuf et Guillaume de Malleret, écuyer, seigneur de Laleuf. C'est en 1549 que Jacques de Malleret, écuyer, fit aveu d'une maison et appartenances sises à Laleuf, à M. d'Aumont, seigneur de Châteauroux. Antoine Bigot, docteur en médecine, en hérite de sa mère Huguette de Mayet en 1611, veuve de M. Bigot, receveur de la terre de La Châtre pour le roi. Antoine Bigot vend le château peu de temps après à Augier Cougny. Le domaine devient propriété de la famille Heurtault, puis de Claude Baraton, seigneur de Chouday qui le cède en 1699 à Jacques Thomas, receveur de la terre de La Châtre et seigneurie de Nohant. Au XIXe siècle, la terre de Laleuf sera vendue à la famille Girard de Vasson qui l'a conservée tout au long du XXe. Elle est aujourd'hui propriété de M. de Vergnette. L'ensemble, avec ses tours, offre tous les caractères d'une maison-forte, probablement construite au XVe siècle et réaménagée aux XVIIe et XVIIIe siècles, sans grands remaniements depuis. Un portail avec portes piétonne et charretière donne accès à la cour. (2)

(1) aveu : terme de féodalité, acte établissant une vassalité

(2) *Extrait de Châteaux, Manoirs et Logis, l'Indre, épuisé*



LE RPI Les Champis

L'école maternelle de NOHANT VIC.

A partir de cette année, l'école est obligatoire à partir de 3 ans.

Pour l'année scolaire 2019-2020, 29 enfants sont présents et sont répartis en 2 classes. La classe de Madame LEGARLE accueille 13 enfants (1 toute petite section, 6 petite section et 6 moyenne section) et 16 enfants (6 moyenne section et 10 grande section) sont dans la classe de Madame CHAUSSE.

Diverses activités culturelles et sportives sont organisées tout au long de l'année autour du thème : « l'éducation au développement durable » (thème commun à tout le RPI Les Champis).

Le 18 octobre, un goûter a été offert par le CCAS pour remercier les enfants de la décoration des menus pour le repas des anciens qui a eu lieu le dimanche 6 octobre.

Le spectacle de fin d'année s'est déroulé le jeudi 12 décembre après un repas pris en commun.

Le vendredi 13 décembre le marché de Noël organisé par les parents d'élèves a eu un franc succès.



> LES ECOLES DU RPI LES CHAMPIIS

Lourouer-Saint-Laurent
36400

02 54 48 38 05
ec-lourouer-saint-laurent@ac-orleans-tours.fr

Nohant-Vic
36400

02 54 31 08 72
ec-nohant-vic@ac-orleans-tours.fr

Saint-Chartier
36400

02 54 31 07 94
ec-saint-chartier@ac-orleans-tours.fr

Verneuil-sur-Igneraie
36400

02 54 31 01 84
ec-verneuil-sur-igneraie@ac-orleans-tours.fr



Bonne et heureuse année 2020

*Voeux du Maire
Samedi 18 janvier 2020
18h30
Salle des Fêtes*